

agricole afin que les inspecteurs de cette Société établissent non seulement un bureau dans notre coin de la province, qui englobe trois circonscriptions, mais qu'ils se donnent aussi la peine de visiter la ferme, de constater la valeur du sol et les aptitudes du cultivateur, ainsi que les conditions de vie de sa famille, afin de lui aider financièrement et d'une façon logique et pratique. Ainsi, l'avenir d'un cultivateur ne serait pas décidé par des fonctionnaires travaillant dans un bureau situé à 300 milles de sa ferme; on déciderait sur place si le cultivateur doit être aidé ou laissé et abandonné à son sort.

Sur ce, monsieur le président, je remercie les députés de leur bonne attention.

M. Dumont: Monsieur le président, l'honorable député de Matapédia-Matane me permet-il de lui poser une question? Est-il favorable à la construction d'un élévateur à grain, à Rimouski, qui desservirait non seulement les cultivateurs de la vallée de la Matapédia mais également ceux de Saint-Léon-le-Grand? Cela serait une bonne chose.

M. le président: Je ferai remarquer à l'honorable député de Bellechasse que le député de Matapédia-Matane, n'ayant pas employé tout le temps à sa disposition—au fait, il lui reste une minute—peut répondre à sa question s'il le veut, car il a le droit de le faire en vertu du Règlement.

M. Belzile: Je suis heureux de dire à l'honorable député de Bellechasse que je suis 100 p. 100 en faveur du projet qu'il vient de mentionner. Et pour sa gouverne, j'ajouterai que depuis trois ans, en ma qualité de député ministériel, j'intercède auprès des autorités compétentes pour obtenir exactement ce que réclame l'honorable député, à titre de membre d'un parti de l'opposition.

M. Drouin: Monsieur le président, permettez-moi de me joindre à ceux qui, avant moi, ont adressé la parole depuis que la Chambre a commencé à siéger en comité, pour vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre nomination à la présidence. J'appuie sans réserve les aimables paroles qui ont été dites à votre endroit, de même qu'à l'endroit du vice-président, qui occupe actuellement votre fauteuil et à qui j'offre mes meilleurs vœux.

Je voudrais également féliciter le député de Matapédia-Matane qui a élevé une belle famille de 14 enfants durant la période de prospérité que nous ont donnée 22 années de régime libéral. Il n'aurait sûrement pas réussi aussi bien sous un régime d'austérité conservatrice.

Avant d'aborder la discussion du projet de loi qui nous est actuellement soumis, je me

permettrai de dire, pour la gouverne de l'honorable député de Matapédia-Matane, que je connaissais, le 4 octobre dernier, l'existence de la Commission de l'industrie laitière.

J'ai seulement déploré, à ce moment-là, une situation de fait qui rapporte actuellement aux grandes laiteries, et ce au détriment de nos producteurs de lait. Je suis convaincu que si l'honorable député est ce qu'il s'est décrit tantôt, il déplore également cette situation. Ainsi, je profite de l'occasion pour souhaiter à l'honorable député de Matapédia-Matane un peu plus d'influence au sein de son parti, afin qu'il ne prenne pas trois ans pour réaliser les beaux projets que préconise le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton).

L'opposition officielle est en faveur que l'on porte de 12 à 16 millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole en vue d'augmenter de 300 à 400 millions de dollars son pouvoir de prêt, afin qu'elle puisse répondre plus généreusement aux demandes d'emprunt qui lui seront soumises. Nous espérons que les cultivateurs de l'Est auront leur juste part de cette augmentation des fonds de la Société.

Malheureusement, nos cultivateurs de l'Est, et d'une façon toute particulière ceux de la province de Québec, n'ont pas suffisamment bénéficié, depuis quelques années, des prêts de la Société du crédit agricole.

En effet, il suffit de consulter le dernier rapport financier de la Société du crédit agricole pour se rendre compte que tous les cultivateurs ne tirent pas également avantage de la loi.

Si je me reporte au dernier rapport de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1962, à la page 20, je vois un tableau sur lequel figurent les chiffres suivants.

Durant l'année financière se terminant le 31 mars 1962, les cultivateurs de la Saskatchewan se sont vu autoriser 1,936 prêts alors que, pendant la même période, les cultivateurs de la province de Québec ne se sont vu autoriser que 109 prêts. Et ce qui est encore peut-être plus significatif, si l'on compare ce tableau à celui que l'on retrouve à la page 22, c'est que le nombre de prêts pour lesquels des déboursés ont été faits durant la même période, pour la Saskatchewan, a atteint 1,890, soit à peine 2 p. 100 de moins que ceux qui ont été autorisés. Par contre, dans la province de Québec, on n'a eu que 66 prêts pour lesquels des déboursés ont été faits, soit environ 40 p. 100 de moins que ceux qui avaient été autorisés.